

**Division des ressources humaines
DRH1**

Montauban, le 17 mars 2025

Affaire suivie par :
Chantal FIORINA

Tél : 05 36 25 72 56
Mél : drh1.ia82@ac-toulouse.fr
436 rue Edouard Forestié
82000 MONTAUBAN

Le directeur académique des services de l'Éducation
Nationale
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Mouvement complémentaire - Demandes d'exeat du département de Tarn-et-Garonne - Rentrée 2025.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'EXEAT :

La date limite de réception des demandes à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn-et-Garonne est fixée au **vendredi 4 avril 2025** par mail à drh1.ia82-mouvement@ac-toulouse.fr ou par courrier à :

DSDEN du TARN-ET-GARONNE
DRH1 - à l'attention de Chantal FIORINA
436 rue Edouard Forestié - 82000 MONTAUBAN

Les dossiers parvenant après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée :

Composition du dossier, à renvoyer uniquement au département du Tarn-et-Garonne qui se chargera de le transmettre aux départements sollicités si l'EXEAT est accordé :

- une lettre de demande d'EXEAT, précisant le motif de la demande, l'adresse personnelle et le numéro de téléphone de l'intéressé(e) et une lettre de demande d'INEAT adressée aux IA-DASEN des départements sollicités sous mon couvert,
- le formulaire EXEAT-INEAT,
- le cas échéant, la copie de l'annexe 2 et/ou de l'annexe 3,
- le cas échéant, le barème des permutations informatisées,
- l'ensemble des pièces justificatives précisées dans l'annexe 1 (sauf pour les enseignants ayant participé aux permutations et n'ayant pas obtenu satisfaction et n'apportant pas d'éléments nouveaux).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Cyril LE NORMAND